



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2013)11

Strasbourg, le 19 septembre 2013

**4^e réunion du Bureau
Strasbourg, 16-17 octobre 2013**

ELABORATION DE DEUX PROJETS DE RECOMMANDATIONS FAVORISANT LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS RELATIVES AU PATRIMOINE CULTUREL ET AU PAYSAGE, POUR ADOPTION PAR LE COMITE DES MINISTRES

DOCUMENT POUR DISCUSSION

Point 4 iii) du projet d'Ordre du jour

Le Bureau est invité à:

- prendre connaissance et valider les propositions concernant des projets de recommandation favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage, pour adoption par le Comité des Ministres.

I. Patrimoine culturel

L'objectif est de présenter un projet de recommandation lors de la plénière CDCPP en 2015. Trois pistes principales peuvent être suivies dans ce but :

a. Exploiter les travaux menés dans le cadre du suivi de la Convention-cadre de Faro (Balades de Faro). Suite au Forum de Marseille (septembre 2013) sur la valeur sociale du patrimoine, deux autres Forums sont prévus en 2014 sur la valeur économique du patrimoine et la valeur culturelle du patrimoine. Les différents outils susceptibles d'être mis en place suite à ces Forums, ainsi que les partenariats possibles mis en place dans ces contextes pourraient fournir les éléments utiles à la rédaction d'un projet de recommandation.

Un rapport intérimaire au sujet du suivi de la Convention-cadre sera présenté à la prochaine réunion du Bureau en 2014 avec des propositions plus précises de thèmes et de sujets en rapport avec les priorités politiques du Conseil de l'Europe, et sur la base de l'avis qui sera donné par le Bureau, des propositions pourront être soumises au CDCPP lors de sa plénière 2014. Les travaux préparatoires pour la rédaction du projet de recommandation seront organisés en tenant compte de l'avis du CDCPP.

b. Sur la base de l'analyse des informations rassemblées dans le cadre des activités du système HEREIN, des thèmes et sujets (en rapport direct avec les priorités politiques du Conseil de l'Europe) pourront être identifiés. Les correspondants HEREIN pourraient obtenir l'avis de leurs autorités quant à l'opportunité de présenter un projet de recommandation sur un de ces thèmes pour faire écho aux enjeux principaux auxquels font face les Etats membres dans la mise en œuvre des conventions.

En fonction de l'état d'avancement des activités HEREIN, un groupe de travail pourra être mis en place au début de l'année 2014, avec la participation des correspondants HEREIN, afin d'identifier les thèmes prioritaires. Le rapport du groupe de travail pourrait être proposé au Bureau lors de sa prochaine réunion en 2014 pour avis. Des propositions pourront être soumises au CDCPP lors de sa plénière 2014. Les travaux préparatoires pour la rédaction du projet de recommandation seront organisés en tenant compte de l'avis du CDCPP.

c. La constitution prévue du Réseau européen du patrimoine avec la participation des principaux acteurs et partenaires actifs dans les domaines du patrimoine (membres et non-membres du CDCPP) permettrait de discuter dans un cadre plus large des enjeux relatifs à la protection et la mise en valeur du patrimoine et identifier les thèmes urgents ou prioritaires, en rapport direct avec les priorités politiques du Conseil de l'Europe.

Une première réunion du Réseau est prévue à l'automne 2013. Un rapport pourrait être présenté au Bureau lors de sa prochaine réunion en 2014 pour avis. Des partenariats privilégiés avec des organismes actifs dans le domaine et dont la compétence est reconnue pourraient être mis en place afin d'approfondir certaines de ces questions. Un rapport de synthèse présentant des suggestions de développement de coopérations externes pourrait être proposé au Bureau lors de sa prochaine réunion en 2014 pour avis. Des propositions pourront être soumises au CDCPP lors de sa plénière en 2014. Les travaux préparatoires pour la rédaction du projet de recommandation seront organisés en tenant compte des instructions du CDCPP.

II. Convention européenne du paysage

Sur la base du Programme de travail de la Convention européenne du paysage (CDCPP-Bu (2013)13F), des projets de recommandation résultant des travaux en cours (rapports, groupes de travail, réunion des ateliers, Système d'information L6), pourraient être préparés par la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, en vue de la réunion du CDCPP qui se tiendra en 2015, sur les sujets suivants :

- Identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie ;
- Paysage et loisir ;
- Paysage et affichage publicitaire ;
- Paysage et économie.

Le Bureau est invité à débattre sur ce point.